Communications mobiles et sans fil de troisième génération , UMTS Universal Mobile Telecom Systems: introduction

1998/0051(COD) - 18/06/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Felipe CAMISON ASENSIO (PPE, E), le Parlement européen approuve la proposition de la Commission européenne concernant une décision visant à promouvoir et à coordonner l'arrivée de la troisième génération des télécommunications mobiles. Le Parlement européen a déposé plusieurs amendements tendant à assurer une couverture suffisante des régions moins densément peuplées et la compatibilité totale entre GSM et UMTS. Il demande que les Etats membres, en autorisant des services UMTS, s'assurent que cela est fait en conformité avec la législation communautaire en vigueur, en respectant notamment les principes de transparence et de non-discrimination.